



***Déclaration de la Tunisie au titre du point de l'ordre du jour n°108
Intitulé «Mesures visant à éliminer le terrorisme international»
(12 octobre 2015)***

Monsieur le président,

Permettez-moi, en premier lieu, de vous adresser au nom de la délégation tunisienne, mes félicitations pour votre élection à la présidence de la 6^{ème} Commission.

Je voudrais aussi souligner que ma délégation s'associe aux déclarations faites au nom de l'Organisation de Coopération Islamique et du Mouvement des Non-alignés.

Le débat d'aujourd'hui revêt une importance particulière, au vu de la montée fulgurante de la menace terroriste. Nous sommes profondément préoccupés par les atrocités, qui continuent d'être commises sur le front oriental par les groupes terroristes et qui ont atteint en particulier des niveaux de barbarie et de brutalité inouïs.

Ces groupes, ayant opté pour l'extrémisme violent, constituent une source de grande menace non seulement pour les pays de la région mais aussi pour la paix et la sécurité internationales. Le phénomène des combattants terroristes étrangers, recrutés par ces groupes, a pris en particulier une ampleur des plus inquiétantes, dans la mesure où il contribue non seulement à l'intensification et la prolongation des conflits, mais constitue une menace considérable pour les Etats d'origine, à même d'atteindre toutes les régions et tous les Etats, même ceux qui sont éloignés des zones de conflit.

En effet, les terroristes ont constitué des réseaux internationaux leur permettant de faire circuler des combattants terroristes de plusieurs nationalités, tirant grandement parti des technologies de l'information et de communication pour faire diffuser leur idéologie extrémiste et intolérante, dans un monde de plus en plus mondialisé grâce aux mêmes technologies de l'information et de communication.

L'augmentation du nombre de combattants terroristes étrangers, qui aurait atteint désormais le chiffre de 30000 provenant de plus que 100 pays d'après un rapport publié tout récemment par la Direction Exécutive du Comité contre le Terrorisme (S/2015/683), est une autre source de préoccupation majeure. Elle appelle à une réponse plus ferme de la communauté internationale, fondée sur davantage de coopération et d'échanges afin de relever les défis désormais communs.

La Tunisie se réjouit de la participation à ce débat qui lui offre l'occasion de réaffirmer sa pleine adhésion à la stratégie mondiale de lutte antiterroriste et le cadre global qu'elle met en place pour y faire face, ainsi qu'aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2178 (2014) du Conseil de Sécurité, qui a le mérite de nous orienter vers des actions concrètes, à même de contrer ensemble et plus efficacement ce phénomène.

Monsieur le président,

La Tunisie a pu, grâce à l'attachement de toutes les parties prenantes au dialogue et compromis et la participation active de sa société civile, surmonter les difficultés de la transition démocratique, à travers l'adoption d'une nouvelle Constitution et la tenue d'élections législatives et présidentielles, libres et transparentes, en 2014. Cette approche lui a valu le prix de Nobel pour 2015 qui a consacré son inclusivité et sa réussite.

Aussi importantes et honorables qu'elles soient, ces avancées ne sauraient occulter les défis auxquels nous faisons face, notamment le défi de lutte contre le terrorisme, vu le contexte régional turbulent marqué en particulier par une détérioration de la situation sécuritaire dans la région, y compris en Libye.

Le Gouvernement tunisien s'emploie à répondre d'urgence et de façon efficiente et globale à ce fléau, à travers le renforcement de son dispositif législatif, institutionnel et opérationnel en la matière.

Mon pays a ainsi adopté en juillet 2015 une nouvelle loi nationale sur la lutte contre le terrorisme, qui incrimine non seulement les actes d'appui, d'incitation, d'entraînement, de recrutement, d'apologie, de tentative et de complicité, mais aussi le voyage vers les zones de conflit, en conformité avec les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité.

Nous travaillons également, de manière étroite avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, en vue de la finalisation d'une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme, globale et intégrée, qui incorpore les dimensions sécuritaire, sociale, économique, culturelle, médiatique, éducationnelle, et religieuse, pour contrer le terrorisme et le prévenir.

Sur un autre plan, un pôle judiciaire ainsi qu'un pôle sécuritaire, spécialisés en matière de lutte contre le terrorisme, ont été mis en place et sont déjà opérationnels.

Sur les plans régional et sous-régional, notre pays s'emploie à donner une impulsion à la coopération régionale en matière de lutte contre le terrorisme. L'engagement de la Tunisie à ce titre s'est traduit par la conclusion avec ses pays voisins d'un certain nombre d'accords bilatéraux de lutte contre le terrorisme portant en particulier sur l'évaluation des menaces terroristes et l'élimination de leurs sources de financement. La Tunisie a en outre ratifié toutes les Conventions régionales relatives à la lutte contre le terrorisme, à savoir, la convention arabe sur la lutte contre le terrorisme, la convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et la Convention de l'Organisation de la Coopération Islamique sur la lutte contre le terrorisme.

Convaincue que la lutte contre le terrorisme dépasse les propres capacités d'un Etat pris individuellement ou de toute organisation internationale, la Tunisie a aussi adhéré à 14 traités internationaux, traitant de la lutte contre le terrorisme et ne cesse d'œuvrer pour s'acquitter de ses obligations au titre de la stratégie anti-terroriste mondiale.

Nous œuvrons également à raffermir notre coopération avec les organisations onusiennes à même de consolider nos capacités à relever ce défi.

Ma délégation tient à ce titre à exprimer sa satisfaction quant à l'impulsion insufflée à la coopération entre la Tunisie et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, comme suite à sa dernière visite de suivi en Tunisie en mars 2015, et surtout, à l'égard du partenariat très positif que nous entretenons avec la Direction Exécutive dans la lutte contre le terrorisme.

Monsieur le président,

Autant le terrorisme n'a ni race ni religion ni nationalité autant il est multiforme, changeant d'expressions, de méthodes et de moyens. De nos jours, les terroristes recourent de plus en plus aux nouvelles technologies de la communication et tissent des liens de plus en plus étroits avec la criminalité transnationale organisée. Toute stratégie, tant nationale que régionale ou internationale, de lutte contre le terrorisme est tenue d'intégrer ces changements dans sa conception et sa mise en œuvre.

Nous restons aussi persuadés que la persistance, au niveau mondial, des injustices politiques, de l'extrême pauvreté et la non-résolution de conflits, sont autant de facteurs qui concourent à alimenter l'extrémisme violent et le recrutement de terroristes.

Nous souhaitons enfin attirer l'attention sur l'importance de renforcer l'appui aux organismes sécuritaires nationaux qui mènent un combat sans relâche contre le terrorisme, tant par l'accélération de l'échange d'informations que par un partage plus large d'expériences et le renforcement de la coopération internationale dans les domaines de sécurité de frontières, de lutte contre le blanchiment des capitaux et de poursuite des terroristes.

Merci pour votre attention.